



# Theux

## SOMMAIRE

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Mot du Bourgmestre .....    | 2  |
| Conseils communaux .....    | 2  |
| État civil .....            | 3  |
| Population .....            | 4  |
| Travaux .....               | 5  |
| JEPS .....                  | 8  |
| Environnement .....         | 9  |
| Forêts .....                | 10 |
| Logement .....              | 11 |
| Information .....           | 12 |
| CPAS .....                  | 14 |
| Informations générales..... | 15 |



Theux en travaux...



# La vie communale

## LE MOT DU BOURGMESTRE



Nous arrivons peu à peu à l'été et nous avons voulu consacrer le thème principal de notre bulletin communal à la présentation des nombreux travaux publics récemment réalisés, en cours ou qui débiteront dans un proche avenir.

Force est en effet de reconnaître que la Commune s'est engagée dans un programme ambitieux de rénovation et d'amélioration des infrastructures publiques, et ce, dans l'intérêt de tous.

Citons une vaste remise en état de nos routes communales (1.160.000 euros sur 2 ans), la finalisation de la nouvelle école de Jehanster (2.000.000 euros), la modernisation du Home Franchimontois pour le confort de nos aînés (2.500.000 euros), l'agrandissement et la remise à neuf du hall omnisports (3.200.000 euros) pour tous les sportifs, la totale transformation de l'Hôtel de Ville (1.600.000 euros) en vue d'un accueil optimal de tous les citoyens, l'égouttage et le lifting intégral du centre du village de Winamplanche d'abord (1.200.000 euros), de Polleur ensuite (6.000.000 euros) ou encore un projet d'envergure en cours de réflexion pour l'école de Polleur.

Vaste chantier qui nous permettra, croyons-nous, de mieux encore rencontrer les besoins de tous.

Il paraît évidemment indispensable d'associer à tout ce programme Roland Bloden qui a quitté ses fonctions scabinales après plus de 20 ans de bons et loyaux services.

Je souhaite, pour ceux qui en prendront et que j'espère très nombreux, d'excellentes vacances d'été largement ensoleillées.

Philippe Boury

## PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Conseil communal du 18 janvier 2010 :

- **Modifications de la composition du Collège, du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale consécutives à la démission de Monsieur Roland Bloden :**

Au Collège communal, nomination d'un 5ème Échevin, Monsieur Mickael Vanloubeek, en remplacement de Monsieur Roland Bloden, démissionnaire ; Au Conseil communal, installation de Madame Marie-France Parotte-Bréda en remplacement de Monsieur Roland Bloden, démissionnaire ;

Au Conseil de l'Action Sociale, entrée de Madame Claudine Brisbois en remplacement de Madame Marie-France Parotte-Bréda, démissionnaire.

- Adoption **d'un nouveau règlement de police des cimetières et d'administration des funérailles et sépultures**. Suite au décret du Parlement wallon du 6 mars 2009 et son arrêté d'exécution le 29 octobre 2009, **le Conseil communal modifie ses délibérations relatives aux funérailles, avec prise d'effet au 1er février 2010**.
- Approbation du cahier spécial des charges relatif à **l'acquisition de trois radars préventifs** à placer **aux écoles communales** de La Reid, Theux et Juslenville.

### Conseil communal du 15 février 2010 :

- **Matériel roulant** - Acquisition d'un matériel roulant destiné au service des eaux - Approbation.
- Mise en **location de deux immeubles** sis place du Perron, 40 et 42.
- **Programme Communal de Développement Rural** – Création d'un itinéraire de trafic lent sur l'axe Juslenville – Theux – Spixhe. Approbation du cahier spécial des charges.
- Élaboration d'une **charte graphique** représentant le tourisme theutois.
- Aménagement d'**ouvrages de sécurité** route du Canada.

### Conseil communal du 15 mars 2010 :

- Recours au concours « **appel à projet** » pour la réalisation de la **nouvelle école maternelle et primaire de Polleur**.
- Achat d'un **camion porte-conteneurs** neuf avec conteneurs et équipement – Approbation.
- Achat d'un **appareil GPS pour relevé de terrain** - Approbation.

### Conseil communal du 3 mai 2010 :

- Octroi d'un subside extraordinaire de 5.000 euros en faveur de **l'ASBL Theux / St Michel (Haïti)**

**Les mémos complets sont consultables sur [www.theux.be](http://www.theux.be)**

### **TAXE DE SÉJOUR : AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE GÎTES OU AUTRES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS**

**Vu l'arrêt tardif d'application de la nouvelle taxe de séjour du 30 novembre 2009 et afin de permettre à chaque contribuable concerné d'aménager son budget en temps voulu, la taxe ne sera pas d'application pour l'exercice 2010. La première redevance interviendra donc durant l'exercice 2011.**



## NOUS AVONS FÊTÉ NOS JUBILAIRES !

C'est en présence des membres du Collège communal et sous un soleil radieux que 18 couples de jubilaires ont été fêtés le dimanche 25 avril dans les installations de l'Hôtel de la Hoëgne à Polleur.

### Voici les dates et lieux de mariage de nos jubilaires:

**Noces de BRILLANT** : Georges et Fanny PHOLIEN-FIEVET, le 4/1/1945 à Liège.

**Noces de DIAMANT** : Claude et Élisabeth FOURNIER-MANGUETTE, le 24/12/1949 à Stembert ; Joseph et Marie SCHRODER-ROSETTE, le 14/2/1950 à Fraipont ; André et Monique DELVAUX-BRASSEUR, le 16/2/1950 à Scharbeek ; Jean et Yvette DEMARET-MOSER, le 31/12/1949 à Polleur ; Henri et Jacqueline SCHONBRODT-CLOSE, le 25/3/1950 à Verviers.

**Noces d'OR** : Fernand et Jeanne LABOUREUR-MARTIN, le 10/10/1959 à Lierneux ; Jean et Josette SCHIFFLER-DUPONT, le 25/11/1959 à Theux ; Robert et Madeleine CLOSE-MASSIN, le 9/4/1960 à Liège ; Charles et Denise HERBET-MICHEL, le 16/4/1960 à Verviers ; Louis et Anne BONHOMME-ARCHAMBEAU, le 20/4/1960 à Ensival ; René et Georgette BROERS-DEROANNE, le 21/4/1960 à Theux ; Adolphe et Denise JACQUET-SURLEMONT, le 23/4/1960 à Bihain ; Robert et Germaine HEINS-VINCENT, le 23/4/1960 à Verviers ; Philippe et Janine WILLAME-CASTILLE, le 10/10/1959 à Gand ; Marcel et Emma HEINEN-MENKE, le 22/10/1959 à Polleur ; Joseph et Nicole BAIWIR-MONSEUR, le 28/1/1960 à Verviers ; Théodore et Monique CADOT-DETHIER, le 30/4/1960 à Theux. Nos plus chaleureuses félicitations à tous ces couples !



## NAISSANCES

### Octobre 2009

24 LEMAIRE Timothy  
26 HODY Maxime  
28 JAMAR Noémie  
29 DERU Nolan

### Novembre 2009

02 ERNOTTE Jeanne  
03 DECLoux Guillaume  
07 SCHMITZ Renaud  
09 HUBY Ninon  
13 MOREAU Sarah  
19 BOLLETTE Line  
23 GÖBELS Emma  
23 SPAILIER Florian  
23 STÉPHANY Gauthier  
24 GASPARD Arthur  
24 MONSEUR Maé  
25 HOUART Clara  
29 LEONARD Luisa

### Décembre 2009

02 HAMIDOUCHE  
Kassiane  
04 MICHEL Alicia  
10 VILVORDER Célie  
20 TOUSSAINT Mathis  
23 CAMBIER Evan  
26 MAVANGILUA  
ZUAKI Akisha

### Janvier 2010

03 HANSSSEN Zia  
04 VAN BIENE Naomi  
06 MILAZZO Mélina  
06 ROGY Mia  
07 BLODEN Samuel  
10 COLIN Janne  
11 ROLUS Pauline  
11 CHARLES Victor  
15 LEFIN Lola  
16 PIRONET Lucie  
25 UBBIALI Gabriel  
25 HIGNY Aude  
27 MINY Antoine  
30 FASSIN Emeline

### Février 2010

05 de KERCHOVE de  
DENTERGEM de PINTO  
Sarah  
10 MARÉCHAL Téa  
12 GALAND Chloé  
17 NEALE Tess  
17 DAUBE Angèle  
25 MUNGALA Khange  
26 PIRET Camille  
28 GLOESENER Charlie

### Mars 2010

01 HANSENNE Zoé  
06 PESCH Émilie  
06 ROSSINFOSSE Mar-  
gaux  
12 COUNE Enzo  
14 LEWIS Camille  
29 COLLETTE Nikki  
30 EMONTS Lise  
30 EMONTS Samuel

### Avril 2010

02 JADOT Chloé  
10 EVERAERTS Loé  
10 SCHAFF Mathis



## MARIAGES

### Novembre 2009

14 THONNARD Olivier et FRANCK Nancy

### Décembre 2009

05 DUVIVIER Antoine et PHILIPPE Julie  
12 BORGUET Christel et LELOTTE Frédéric  
12 STURNACK Laurent et MARCEL Céline

### Janvier 2010

09 PERNOT Laurence et DESONAY Jacques  
16 WUIDAR Myriam et DAENEN Ivo

### Février 2010

20 BRIALMONT Marie-José et THONON Roger

### Mars 2010

08 SLUSE Alain et KAYE Céline  
20 PERREZ Claude et BOUGARD Anne  
20 SMETS François et ROLLO Romina  
20 FEVRY Florence et HEUSQUIN Julien  
20 DERU Fabrice et JACQUET Audrey

### Avril 2010

03 SCHMITZ Renaud et RIKKERS Elisabeth  
03 MOULAN Marjorie et WINTGENS Laurent  
10 LEJEUNE Bénédicte et DELAHAUT Alain  
10 DUSAUSOIT Philippe et DENIS Anne  
24 POLIS Sophie et DENOZ Gaëtan  
24 LAHAYE Anne-Marie et LABEYE Pierre

## DÉCÈS

**Octobre 2009** (voir B.C. de décembre 2009)

31/10 Coets Raymond, veuf de Jamar Joséphine, né le 27/1/1928.

**Novembre 2009**

02 Ernotte Dominique, divorcée, née le 9/6/1956 ;  
05 Dello Philomena, veuve de Dresse Émile, née le 19/10/1919 ;  
07 Genet Ida, veuve de Roland Laurent, née le 9/7/1923 ;  
27 Mailleur Maria, veuve de Decheneux Adolphe, née le 7/6/1922.

**Décembre 2009**

01 Leroy Suzanne, veuve de Delré Jean, née le 8/2/1918 ;  
03 Rixhon Adèle, veuve de Chalseche Roger, née le 7/7/1922 ;  
05 Jouret Marie, célibataire, née le 29/10/1927 ;  
08 Marx Gundula, divorcée, née le 13/3/1948 ;  
09 Bertholomé Jules, époux de Renier Georgette, né le 28/12/1925 ;  
10 Gabriel Julia, épouse de Polard Pierre, née le 19/9/1922 ;  
11 Marquet Roland, époux de Bertrand Nicole, né le 29/4/1940 ;  
13 Sprengers Marie, veuve de Paelinck Joannes, née le 29/4/1908 ;  
15 Generet Aline, épouse de Hermans Ludovic, née le 7/1/1971 ;  
17 Winandy Jean, époux de Xhibitte Monique, né le 26/9/1933 ;  
17 Malempré Edmond, divorcé, né le 30/4/1940 ;  
26 Paquay Lucien, époux de Defraîne Monique, né le 11/3/1934 ;  
26 Wéber Jean-Claude, époux de Decerf Claudine, né le 11/3/1950.

**Janvier 2010**

01 Roels Joseph, époux de Dehard Marie-José, né le 27/3/1925 ;  
03 Soret Claude, époux de D' Affnay Christiane, né le 30/8/1952 ;  
04 Nicoll Anne, veuve de Cornet André, née le 22/1/1948 ;  
06 Herman Albert, célibataire, né le 7/1/1935 ;  
09 Meurens Alain, époux de Bastin Elyane, né le 8/4/1946 ;  
10 Demez Marie-José, veuve de Luxen Raymond, née le 24/2/1921 ;  
12 Carpentier Henri, divorcé, né le 22/1/1924 ;  
16 Pauluis Élisabeth, veuve de Fondeur Albert, née le 2/7/1924 ;  
17 Frenay Marie, veuve de Ropet Théophile, née le 29/12/1912 ;  
23 Compère Robert, veuf de Célis Jeanne, né le 20/8/1921 ;

26 Dubois Madeleine, veuve de Servaty Joseph, née le 26/6/1924 ;  
27 Van Bemden Nelly, veuve de Taillard Albert, née le 24/11/1925 ;  
30 Stoffels Jean, veuf de Beaupin Renée, né le 21/8/1930.

**Février 2010**

04 Rost Henricus, célibataire, né le 22/10/1931 ;  
06 Servais Charles, époux de Demblon Marcelle, né le 13/5/1923 ;  
07 Pottier André, époux de Wagener Berthe, né le 4/7/1929 ;  
09 Flausch René, veuf de Kairis Francine, né le 23/7/1932 ;  
13 Brandenburg Paulette, divorcée, née le 19/3/1935 ;  
15 Kasimov Arsjudin, époux de Kasimova Nurbanu, né le 8/8/1960 ;  
15 Biersart Nicolas, veuf de Kalbusch Régine, né le 12/5/1928 ;  
17 Senger Yvon, époux de Grodent Marie-Rose, né le 28/8/1947 ;  
18 Wathélet Lucie, veuve de Beco André, née le 4/11/1919 ;  
26 Midrez Marie, veuve de Cléban Armand, née le 28/8/1913.

**Mars 2010**

10 Aelbrecht Maria, épouse de Nizet Louis, née le 18/2/1921 ;  
18 Mahaux Emmanuella, divorcée, née le 20/5/1957 ;  
26 Lieutenant Auguste, veuf de Godefroid Suzanne, né le 5/2/1922 ;  
28 Lurighi Luigi, époux de Henrotay Marie, né le 15/4/1941 ;  
29 Baltins Vincenz, célibataire, né le 19/5/1947 ;  
30 Close Victor, veuf de Croisier Georgette, né le 2/11/1919.

**Avril 2010**

06 Renier Roger, veuf de Gorn Merve, né le 2/12/1929 ;  
15 Dujardin Raymond, époux de Poussart Andrée, né le 5/7/1930 ;  
16 Beckers Jeanne, veuve de Evers Hubert, née le 23/4/1919 ;  
17 Lousberg Joseph, veuf de Amegg Frieda, né le 29/6/1918 ;  
18 Bierberg Josée, épouse de Bragard François, née le 12/7/1936 ;  
23 Comblin Simone, épouse de Bonnivert Marcel, née le 20/10/1929 ;  
25 Heck Katharina, divorcée, née le 23/4/1932.

**Mai 2010**

01 Corbusier Octavie, veuve de Hardy Jacques, née le 19/8/1921.



### In memoriam :

le 18 mars 2010, Emmanuelle Mahaux, employée en nos services depuis 1986, nous a quittés des suites d'une pénible maladie. Avec efficacité, elle a travaillé successivement aux services de la population, des travaux et des finances. Tous ceux qui l'ont connue gardent le souvenir d'une femme attachante. Toutes nos pensées vont vers sa famille.

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 13 JUIN 2010

Nous portons à votre connaissance que les électeurs (à partir de 18 ans) peuvent toujours se présenter de leur plein gré à leur administration communale et s'y déclarer candidat volontaire potentiel pour exercer les fonctions d'assesseur d'un bureau électoral (tél. : 087/539.215)

Pour les assesseurs déjà désignés, nous vous rappelons qu'il est très important de se présenter au bureau de vote à 7 h 30' (des amendes effectives pouvant aller jusqu'à 500 € sont prévues pour les assesseurs qui ne donneraient pas suite à leur convocation) Pour tout renseignement sur les élections, vous pouvez consulter le site du SPF Intérieur : [www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be), celui de la commune : [www.theux.be](http://www.theux.be) ou par téléphone : 087/539.215.

## DOCUMENTS DE VOYAGE : VÉRIFICATION DE LA VALIDITÉ

Comme nous approchons des grandes vacances, nous vous conseillons de bien vérifier que tous vos documents d'identité ou passeports nécessaires sont bien en ordre (pour les enfants de moins de 12, demandez la Kids-Id suffisamment tôt : 1 photo récente couleur sur fond blanc, 3 € et délai d'obtention de 3 semaines (tél. : 087/539.213 – site Web communal : [www.theux.be](http://www.theux.be)).



## THEUX EN TRAVAUX...

Dans la continuité de bien d'autres réalisations telles que la rénovation de l'Avenue du Stade, les travaux d'aménagement et d'extension de l'école communale de Jehanster ou encore l'aménagement du Rond-Point de l'ancienne gendarmerie, les travaux sur notre commune continuent à aller bon train, avec comme objectif permanent l'amélioration du quotidien de nos citoyens.



C'est ainsi que le centre du village de **Winamplanche** d'abord, de **Polleur** ensuite, seront égouttés et intégralement reliftés, avec comme objectif principal, une plus grande sécurité pour tous et particulièrement pour les usagers faibles. Les travaux de Winamplanche, estimés à 1.200.000 €, devraient débuter au printemps 2011. Ceux du village de Polleur, bien plus importants encore en terme de coût (estimation de 6.000.000 € TVAC) et d'ampleur (de la fin de la Route du Congrès de Polleur au bas de la rue Nicolas Midrez), sont inscrits au plan triennal 2010-2012 et pourraient débuter durant le 2ème semestre 2012.

Nos écoles et autres bâtiments communaux ne seront pas en reste pour autant. C'est ainsi qu'un projet d'envergure est en cours de réflexion pour **l'école de Polleur**, la volonté étant de ramener sur un même site, entièrement restauré, les élèves des classes primaires et maternelles.

Plusieurs bureaux d'architectes travaillent actuellement sur le projet dans le cadre d'un concours dont l'issue est le 31 mai 2010. Le choix du projet lauréat devrait être arrêté pour la rentrée scolaire 2010-2011.



La Marotte à Polleur



Le giratoire à Polleur

L'ancienne salle d'exposition de la **Marotte**, sur le pont de Theux, sera elle aussi rajeunie ; un second concours a été lancé pour la restauration, rénovation ou reconstruction de ce bâtiment, destiné à terme à accueillir le syndicat d'initiative et représenter dès lors, la vitrine de notre belle entité. Afin que ce bâtiment et les autres bâtiments culturels voisins (centre culturel – bibliothèque) soient également mis en valeur, c'est un aménagement de toute la zone qui est intégré dans ce projet unique. Ouverture des offres le 7 juin 2010.

Le hall omnisports de Theux a été inauguré en 1981 et il est fréquenté chaque jour par de nombreux sportifs. Les clubs y pratiquent de la gymnastique, du volley-ball, du basket-ball, du tennis, du minifoot, du tir à l'arc, du judo, du tennis de table et du karaté.

Au fil des années, le bâtiment est devenu vétuste et il n'est plus assez grand pour accueillir dans de bonnes conditions les nombreuses associations theutoises qui souhaitent y pratiquer leur sport.

La commune de Theux a donc décidé de l'étendre et de le rénover. Elle a obtenu pour cet investissement un subside de la Région wallonne et une prime Ureba pour l'amélioration des performances énergétiques. Un beau projet a vu le jour avec des installations très bien adaptées aux besoins des sportifs. Le permis a été accordé par la Région wallonne. Le hall actuel sera conservé et agrandi sur la gauche et sur l'arrière. Les travaux devraient débuter au mois d'août.



La surface de jeu de la grande salle sera doublée, six nouveaux vestiaires avec douches seront construits à l'arrière avec deux salles de sport à l'étage dont une sera équipée en permanence de tapis au sol. La cafétéria déménagera dans l'ancienne salle de l'étage. Elle sera donc plus grande et bénéficiera d'une terrasse avec vue sur les terrains de football et de beach-volley. La cafétéria actuelle servira de salle de réunion et pourra également être louée pour des anniversaires, des communions...

Nous espérons pouvoir à nouveau accueillir nos sportifs en août 2011 dans un magnifique hall très fonctionnel.

**Le 30 juillet, venez fêter avec nous le début des travaux.  
20 h THX2U, 22 h Surfing Leons.**



Après de longues années d'attente, le chantier du **Home Franchimontois** a enfin débuté.

C'est le 12 mars dernier, en présence de la ministre de l'Action sociale Éliane Tillieux, que le Bourgmestre, Philippe Boury, et le Président du CPAS, André Frédéric, ont posé la première pierre des travaux d'agrandissement de la maison de repos du Centre public d'action sociale.

Les travaux coûteront au total 3.348.873 €, mais seront financés à hauteur de 60 % par la Région wallonne. Cette modernisation du Home Franchimontois permettra d'agrandir la capacité d'accueil (55 lits), mais aussi et surtout d'améliorer le confort et la qualité de vie de nos aînés.



# Travaux

La salle communale de La Reid a, quant à elle, déjà connu son coup de neuf : mise en conformité aux normes incendie, nouveaux sanitaires, nouvelle installation électrique, nouveaux châssis, nouvelle isolation, nouvelles tentures ignifugées, nouvelles peintures pour un budget total d'environ 120.000 €, partiellement subsidié dans le cadre du projet d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Ces travaux seront complétés prochainement par une cuisine équipée afin de proposer un outil complet et fonctionnel.



## Route du Canada



La sécurité, une priorité du Collège communal

## Maisons Lambin



Les maisons Lambin sont maintenant achevées et louées

## QUEL TRAITEMENT POUR VOS EAUX USÉES ? PETIT RAPPEL...

Mis à part Theux Centre, Polleur et Winamplanche qui sont ou vont être égouttés, le reste de la commune est en zone d'épuration individuelle.

Malheureusement, plusieurs sites sont pollués par le déversement d'eaux usées sur le territoire communal ou chez d'autres particuliers. Cette situation n'est pas tolérable. Nous vous rappelons donc la nécessité impérieuse de mettre votre système d'évacuation et de traitement en ordre. L'administration veille !

Différentes primes sont possibles dans le cadre de ce type de travaux de mise en conformité. Les informations essentielles peuvent être obtenues auprès du service Environnement de la Région wallonne 081/33.63.53-54 ou sur le site internet suivant [http://environnement.wallonie.be/publi/de/eaux\\_usees/assainissement7.htm](http://environnement.wallonie.be/publi/de/eaux_usees/assainissement7.htm)



### LE CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES ENFANTS

Petite présentation de nos représentants communaux juniors, le C.C.C.E. (conseil communal consultatif des enfants).

Nous nous réunissons d'habitude, le 1er lundi du mois en la salle des mariages de l'administration communale.

Nous, enfants de 5ème et 6ème année primaire provenant des écoles de Theux, Theux libre, Jusleville. La Reid, Polleur et Jehanster avons été élus par nos camarades de classe. Nous sommes chacun membres d'une des trois commissions, à savoir : « la commission rédaction d'un journal, la commission concours photo ou la commission visite ».

La première prend en charge la rédaction de cet article et l'élaboration d'un petit fascicule qui sera distribué dans le courant du mois de juin.

La seconde propose à nos artistes en herbe de nous faire découvrir un lieu ou un personnage de Theux via le biais d'un concours photos.

La troisième et non des moindres, a organisé une visite ludique de l'administration communale pour les enfants et une découverte insolite sous forme de « TheuxExpress » suivie d'une rencontre avec Monsieur Gonay.



### ACTIVITÉS ET STAGES JUILLET-AOÛT 2010

Inscriptions obligatoires et uniquement par téléphone au 087/68.12.48 à partir du 31 mai 2010.

- **Du 5 au 7 juillet de 13 h à 16 h** : stage « Complètement SCRAP... » pour les 10-16 ans.
- **Du 12 au 14 juillet de 13 h à 16 h** : stage « Bien dans sa peau d'ado... » pour les 12-16 ans.
- **Vendredi 16 juillet de 8 h 30 à 21 h** : journée détente « Océade » pour les 12-16 ans.
- **Lundi 19 juillet de 7 h à 20 h** : journée détente « Parc d'attraction Phantasialand » pour les 10-16 ans.
- **Jeudi 22 juillet de 12 h 30 à 17 h** : journée détente « Rail Bike » pour les 10-16 ans.
- **Vendredi 23 juillet de 9 h à 17 h** : journée détente « Center Park » pour les 10- 16ans.
- **Du 2 au 4 août de 13 h à 16 h** : stage « Initiation à la danse orientale... » pour les 10-16 ans.
- **Du 9 août 8 h au 10 août 19 h** : 2 jours d'aventures « FagnesExpress... » pour les 12- 16 ans.
- **Le 12 août de 13 h à 17 h et 13 août de 9 h à 15 h** : 2 journées sports aventure : « Kayak » + « Course d'orientation + barbecue » pour les 12-16 ans (faire + 1m40).
- **Du lundi 9 au 13 août de 13 h à 16 h** : Vacances Ados adaptées pour les 12 – 18 ans.
- **Lundi 16 août de 9 h à 17 h** : journée détente « Center Park » pour les 10-16 ans.
- **Mardi 17 août de 13 h à 16 h** : journée détente « Tournoi de Wii... » pour les 10- 16ans.
- **Mercredi 18 août de 8 h 30 à 22 h** : journée détente « Journée à la mer... » pour les 10-16 ans.
- **Du lundi 23 au 25 août de 13 h à 16 h** : stage « Cadres en folie... » pour les 10- 16 ans.

### STAGES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

- **Du 26 au 30 juillet** : « Mon livre préféré... » pour les 10- 16 ans.
- **Du 2 au 6 août** : « Détournement d'objet et customisation... » pour les 9-12 ans.

### CENTRE DE VACANCES DE LA RÉGIE THEUTOISE

**du 5 juillet au 13 août** : pour les 5 – 12 ans.

### “DU TIEN, DU MIEN, DU LIEN...”

Pour rappel, en janvier 2010 la commune avait lancé un appel à projets « du tien, du mien, du lien... » qui visaient à créer ou recréer du lien entre les personnes, les quartiers, les générations, les cultures au sens large... Au total, la commune a reçu 11 projets. Pour cette année, 3 ont été retenus.

- **Le premier prix** est décerné au projet de **Madame Liégeois** pour la création d'une **maquette de Theux centre** par le biais d'un travail collectif et intergénérationnel.
- **Le deuxième projet** est celui de **Madame Nouwen de l'ASBL Salvia** qui vise le développement du lien interculturel et environnement par le biais de **potagers** en hauteur dans les maisons de repos.
- **Le troisième projet** vise quant à lui à recréer du lien dans le village de Jehanster par le biais de la rénovation de la toiture du local de **l'ASBL Patronage de Jehanster**.

L'état d'avancement de ces projets sera communiqué prochainement.

### RÉGIE THEUTOISE : PROGRAMME D'ÉTÉ « CAPITAL FORME »

Venez nous rejoindre cet été et participer à nos activités sportives ( Aquagym, abdos fessiers, sorties vélos...) Programme, renseignements et inscriptions à partir du 15 juin au 087/68.12.48.





## NOS TROTTOIRS NE SONT PAS DES CROTTOIRS!!!

**Tout étant à disposition du citoyen, nous mettons un terme à la période de prévention.  
Dès lors, le non-respect du bon usage sera sanctionné !**



Les déjections canines sur les espaces publics, notamment les trottoirs et les espaces verts, sont non seulement interdites, mais également dangereuses pour la santé et pour la sécurité publique.

Qui, en se promenant, n'a pas eu la mauvaise surprise de voir ses chaussures souillées ? Quelle magnifique découverte à l'instant de rentrer chez soi ou dans un lieu public ! Et que dire de nos commerces qui rêvent d'une autre enseigne pour accueillir le citoyen. Les personnes âgées sont au premier rang des victimes de l'incivisme de certains propriétaires de chiens. Ces déjections posent également un véritable problème d'hygiène pour les enfants qui souhaitent profiter des espaces verts. Bien sûr nos charmants toutous ont droit de cité, mais leurs maîtres ont quant à eux des devoirs, notamment celui de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections de leurs animaux domestiques.

Afin d'aider les propriétaires de chiens, des poubelles canines avec distributeurs de sacs ont été installées aux endroits suivants : en face de l'A.D. Delhaize et Place Pascal Taskin. Quant aux canicules, ils se situent parc du presbytère, place P. Taskin, place du Vinâve, rue de la Résistance à Juslenville et à la plaine de jeux de Polleur.

Il est également rappelé aux propriétaires de chiens que la laisse est obligatoire dans les espaces publics.

Ces comportements persistants d'incivisme nous incitent de nouveau à rappeler **instamment et vigoureusement** quelques articles de l'Ordonnance de Police Générale concernant le bon usage en matière de propreté et salubrité de la voie publique :

- **Article 58 :**  
Dans les zones agglomérées, il est interdit de satisfaire à des besoins naturels ailleurs que dans les endroits affectés à cet usage.
- **Article 164 :**  
164.1. Il est interdit à toute personne ayant des animaux sous sa garde de les laisser déposer leurs excréments sur le domaine public en tout autre endroit que les avaloirs et/ou les espaces sanitaires leur réservés.  
164.2. En cas de non-respect de cette interdiction, le propriétaire ou le gardien de l'animal est tenu de ramasser les déjections et de les déposer dans un avaloir ou, emballées, dans une poubelle publique.  
164.3. Dans le cas où cette personne ne pourrait être identifiée, l'enlèvement sera effectué par celui à qui incombe le nettoyage de cet endroit.  
164.4. Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un animal doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

## « STOP AUX DÉCHETS DE JARDINS DANS LES RIVIÈRES, LES PRAIRIES ET BORDS DE ROUTE »

Avec les beaux jours qui sont revenus, voici à nouveau le temps d'entretenir son jardin. Pour beaucoup, cela signifie la sortie des tondeuses et des tailles-haies. Tous ces travaux génèrent ce que l'on appelle des « déchets verts ». Bien souvent, à Theux comme ailleurs, la solution trouvée pour se débarrasser de ceux-ci est simple : la rivière et ses berges, ou encore les prairies et bords de route !

Ces dépôts sont bien souvent accompagnés de déchets ménagers (poubelles), d'inertes (briquillons...) et d'encombrants (matelas, piquets,...). En effet, de nombreuses propriétés débouchent sur les cours d'eau et la berge au fond du jardin sert pour beaucoup de « trou à crasse ».

Malheureusement, les conséquences néfastes de cette pratique, d'ailleurs illégale, sont multiples : fragilisation des berges (asphyxie des plantes et pourrissement de la végétation naturelle) ; eutrophisation (pollution par désoxygénation) ; pollution des eaux et du sol ; pollution visuelle ; pollution physique ; nuisances olfactives ; entrave au bon écoulement de l'eau ; modification de la flore rivulaire ; prolifération des espèces végétales dites « invasives » ; perte globale de biodiversité...

Des alternatives existent pourtant : le parc à conteneurs ou le compostage (à l'écart des berges). Si cet effort est réalisé par chacun, la qualité de nos cours d'eau et de ses abords en sera grandement améliorée.

Et puis, pourquoi ne pas tondre moins souvent pour favoriser la présence dans votre jardin de nombreux papillons, plantes et sauterelles ? Savez-vous également qu'il est aisé de créer un jardin fleuri naturel (plantes indigènes !) ?

Pour en savoir plus : <http://www.adnature.be/dechetsverts.html>  
AD&N asbl - [www.adnature.be](http://www.adnature.be) - 0494/983536



## COLLECTE DES DÉCHETS : CONSIGNES À RESPECTER

Afin d'éviter toute mauvaise surprise lors de la collecte hebdomadaire des déchets, veillez à appliquer les recommandations suivantes :

- Aussi bien les PMC (sacs bleus) que les cartons et les sacs blancs doivent être déposés pour 6 h du matin (heure de début du ramassage) même si le ramassage se fait d'habitude plus tard (il peut y avoir des changements pour différentes raisons : camion en panne, voirie fermée...);
- Les sacs et les cartons doivent être placés à route et de façon visible (s'ils se trouvent dans un bac, faire en sorte de mettre le contenu en évidence — en rabattant le couvercle du bac sur un des sacs par exemple —, le camion ne s'arrête pas systématiquement à tous les bacs, mais seulement si le chauffeur voit qu'il y a quelque chose dedans).

## Forêts

### GARDE FORESTIER, UN MÉTIER MÉCONNU

Les forêts communales de Theux sont constituées de 1975 Ha de bois soumis au régime forestier. Elles sont véritablement le poumon vert de notre commune et un espace à respecter et partager !

Elles se divisent en quatre massifs principaux gérés par quatre forestiers (de grâce, ne les appelez pas gardes-chasses !) : Le Staneux couvre à lui seul 670 Ha ( Michel Counotte) ; Chincul-Rohaimont (Sybilla Hennes) ; Fagne Saint-Remacle (John Clesse) ; Porallée : de Hautregard à Bronromme (Serge Gonay).

**Profession « Forestier »** : Le garde forestier est un agent régi par le DNF de la Région wallonne (département de la nature et des forêts). Il est le garant assermenté de la bonne gestion écologique du milieu naturel pour favoriser la gestion durable de nos forêts.

Les tâches principales du forestier sont : les martelages (marquages des bois qui seront vendus en automne -résineux et feuillus) ; le contrôle des exploitations ; le contrôle du respect des lois sur la chasse et la pêche ; Natura 2000, CWATUP, la protection de l'environnement.

Le nouveau code forestier profondément remanié vise à trouver un équilibre renforcé et dynamique dans son rôle environnemental, économique, social, éducatif et récréatif, encore renforcé par l'adhésion de notre commune à la certification PEFC.

Que vous soyez promeneur, cycliste, cavalier, skieur de fond... vous avez des droits, mais aussi des devoirs. Voici un rappel des règles de circulation en forêt :

- Un sentier est « une voie dont la largeur, inférieure à un mètre, n'excède pas celle nécessaire à la circulation des piétons ». Il est **exclusivement réservé aux promeneurs** ;
- un chemin est « une voie, en terre ou empierrée, plus large qu'un sentier et qui n'est pas aménagée pour la circulation des véhicules en général ». Les piétons, les cyclistes, les cavaliers ou encore les skieurs peuvent y circuler.
- Une route est « une voie à revêtement hydrocarboné, bétonné ou pavé et dont l'assiette est aménagée pour la circulation des véhicules en général ». Seules les routes peuvent être empruntées par les engins à moteur.

Le garde forestier est habilité à sanctionner les incivilités !





## « HABITAT POUR TOUS »

Acheter sa maison, en améliorer les performances énergétiques, quand il s'agit de concrétiser ...

Bon à savoir : « HABITAT POUR TOUS » est une campagne d'information menée par la Société Wallonne de Crédit Social.

La SWCS est un organisme d'intérêt public à qui le Gouvernement wallon a confié la mission d'accorder aux ménages, sous certaines conditions, des prêts sociaux pour acheter, construire ou rénover un logement en Région wallonne et pour réaliser des travaux qui permettront d'améliorer le rendement énergétique de l'habitation.

Elle propose différentes formules de prêt hypothécaire pour acheter, construire et rénover : chaque formule offre un taux avantageux garanti sur 30 ans et est agrémentée d'un avantage particulier qui dépend de la commune où est situé le logement. Pour la commune de Theux, il s'agit d'une réduction de mensualité correspondant à une réduction de 0.25 % sur le taux, appliquée pendant les 8 premières années de remboursement du prêt.

Elle propose aussi l'écoprêt à 0 % d'intérêt qui peut soit être un prêt hypothécaire soit un prêt à tempérament et qui est accordé pour réaliser des travaux économiseurs d'énergie.

L'activité de la SWCS est exercée dans toute la Wallonie par l'intermédiaire de 23 guichets du crédit social agréés par elle. Vous trouverez les coordonnées de ces guichets en surfant sur [www.swcs.be](http://www.swcs.be)



SWCS

## ENREGISTREMENT DES SYSTÈMES D'ALARME

Suite à un communiqué de presse du Service Public Fédéral de l'Intérieur, Direction générale Sécurité et de Prévention, nous vous informons que les propriétaires d'un système d'alarme qui n'est pas raccordé à une centrale d'alarme ont jusqu'au 1er juillet 2010 pour se régulariser.

En effet, le S.P.F Intérieur estime qu'environ 100.000 à 150.000 Belges disposent d'un système d'alarme qui n'est pas raccordé à une centrale d'alarme. Cet enregistrement est possible via [www.police-on-web.be](http://www.police-on-web.be) depuis le 1er septembre 2009.



### POURQUOI UN ENREGISTREMENT ?

L'enregistrement a pour objectif d'accroître l'efficacité des interventions et, par là, la sécurité du citoyen. Au moment où ils reçoivent un appel, les services de police pourront ainsi consulter immédiatement toutes les données nécessaires et déterminer comment traiter au mieux cet appel.

En effet, une intervention pour appel d'urgence émanant d'une bijouterie requiert en effet une autre approche que dans le cas d'une maison.

### COMMENT PROCÉDER À CET ENREGISTREMENT ?

Deux solutions s'offrent à vous :

- Via le site internet, [www.police-on-web.be](http://www.police-on-web.be). Cette déclaration peut se faire uniquement en ligne au moyen d'une carte d'identité électronique et d'un lecteur de cartes ou au moyen d'un Token (un token est une carte sur laquelle sont imprimés 24 codes)...

#### Pour obtenir un lecteur de carte d'identité électronique,

- Réservation obligatoire à l'adresse email suivante : [roland.dumont@theux.be](mailto:roland.dumont@theux.be) en mentionnant NOM, PRENOM, ADRESSE, TEL, suivi de : "sollicite la réservation d'un lecteur de carte eID gratuit. Je certifie que cette demande est la seule engagée par les membres de mon ménage et n'avoir à ce jour reçu aucun lecteur de carte eID gratuit de la part de l'Administration communale de Theux..".
- Être domicilié à Theux et disposer d'une connexion internet chez soi et d'une carte d'identité électronique en cours de validité.
- Recevoir un mail de confirmation.
- Un seul lecteur par ménage. Retrait du lecteur réservé au guichet de la population dans le mois suivant la réception du mail de confirmation. Passé ce délai, la réservation sera annulée.

Pour tout renseignement : 087/539.215 (R.DUMONT, chef de service État civil et Population.)

- Via l'aide des personnes travaillant à la Bibliothèque communale qui disposent d'un lecteur de carte et pourront vous aider à vous connecter sur ledit site. Pour ce, il faut vous munir de votre carte d'identité électronique ainsi que de vos codes PIN.

**Contact : Bibliothèque communale, place Pascal Taskin, 1 - 4910 Theux**

## LES BALADES VÉLO DE L'ÉTÉ 2010

Le Collège communal via L'Échevin du Tourisme et l'Échevin des Sports, organise une « Balade vélo de l'été » gratuite de type familial, dans le but de faire découvrir notre région.

Elle se déroulera en matinée le dimanche 29/08/2010 et commencera à partir de 9 h par un petit déjeuner offert aux 100 premiers participants. Le départ fixé à 10 h, et le retour se feront au Château de Franchimont, sur une distance de plus ou moins 12 km.

Les familles désireuses d'obtenir des informations ou de participer à l'une de ces balades sont invitées à se rendre sur le site : [www.sportsverviers.be](http://www.sportsverviers.be).

Il n'y a pas de limite d'âge pour participer, mais il est vivement conseillé que les enfants âgés d'au moins huit ans bénéficient d'une maîtrise et d'une pratique dans le maniement du vélo. Les vélos qui ne sont pas en ordre, ainsi que l'absence de casque constituent des motifs de refus pour le départ en groupe.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter notre agent communal du Service Tourisme, Catherine Ernould, soit par mail ([catherine.ernould@theux.be](mailto:catherine.ernould@theux.be)), ou par téléphone 087/53.99.35 (en matinée).



## LA PISCINE COMMUNALE, POUR VOUS DÉTENDRE...

Le 1<sup>er</sup> juin la piscine de Theux a ouvert ses portes comme chaque année pour accueillir les nageurs.



Petits ou grands, nageurs acharnés ou simples amateurs des plaisirs de l'eau, venez profiter du soleil et vous baigner dans notre piscine communale en plein air. Longue de 33 mètres, cette ancienne piscine olympique apporte à tous un moment de détente agréable.

Notre nouveau concierge, Monsieur Mario Mirisola, vous accueille avec le sourire et vous propose de délicieux rafraîchissements à la cafétéria ou en terrasse.

Petit rappel : la piscine est située rue Les Forges (la rue en face de Saint-Roch) et elle est ouverte tous les jours de 10 h à 19 h en juin, juillet et août.

Bon amusement !



## PISCINES ET ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Alors que la saison estivale est là, nous tenons à vous informer ou vous rappeler les normes en vigueur concernant l'exploitation de votre piscine.

Selon l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13/03/2003, votre piscine devient publique, si elle n'est plus utilisée, exclusivement, dans le cadre familial.

À ce titre, si votre piscine est une piscine de moins ou de plus de 100 m<sup>2</sup> avec moins ou plus de 40 cm de profondeur, vous devez obtenir soit une déclaration préalable ou un permis d'environnement.

Vous êtes dès lors tenu de l'auto-contrôle de la qualité de l'eau. Les résultats sont susceptibles d'être vérifiés par l'Institut Scientifique de Service public (ISSeP).

Pour toutes informations complémentaires :

- Site des ressources naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be>;
- À l'adresse postale du département de la Police et des Contrôles :  
Montagne St. Walburge, 2, Bât. II à 4000 Liège  
Tél : 04/224.54.11  
E-mail : [LIEGE.DPE.DGRNE@mrw.wallonie.be](mailto:LIEGE.DPE.DGRNE@mrw.wallonie.be)



## COMMUNICATION CITOYENNE INTERACTIVE : COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Nous vous proposons différents thèmes sur lesquels vous pourrez recevoir de l'information (ALE, Culture, Urgences...);
2. Vous nous précisez le média sur lequel vous souhaitez recevoir cette information (GSM, email, fax ou téléphone fixe);
3. Dès qu'une information vous concerne, nous vous la communiquons gratuitement sur le média que vous avez choisi.

### INSCRIPTION :

La commune ne peut vous envoyer un message que si vous en avez expressément fait la demande. Le plus simple est évidemment de s'inscrire sur le site [www.theux.be](http://www.theux.be), à la rubrique « Communication > Communication interactive > Inscription » (à partir de votre ordinateur, chez une connaissance ou tout autre point d'accès, tel que la borne informatique disponible dans le hall d'accueil de la salle des mariages, durant les heures d'ouverture des bureaux). Des formulaires d'inscription sont également disponibles au secrétariat communal.

Vous avez la possibilité de modifier votre profil (= le contenu de votre inscription) via le site internet de Theux [www.theux.be](http://www.theux.be) avec un nom d'utilisateur et un mot de passe qui vous seront transmis dès l'encodage de votre formulaire d'inscription. En vous rendant à l'Administration communale, un employé pourra aussi le faire pour vous.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

- **Déclaration d'impôts 2010 revenus 2009** : permanences du SPF Finances – Contributions de Spa, pour aider les citoyens à remplir leur déclaration d'impôts, les 8 et 17 juin prochain de 8 h à 12 h au Centre culturel de Theux.
- **\* À partir du 1er janvier 2010, le contrôle des balances dans le circuit commercial sera partiellement confié à des organismes d'inspections privés.** Pour obtenir l'avis du service de la Métrologie et la liste des organismes d'inspection agréés, veuillez contacter la personne suivante : Catherine ERNOULD - 087/539935 - [catherine.ernould@theux.be](mailto:catherine.ernould@theux.be).
- **Les pluies des 26 et 27 juin 2009** sont reconnues comme « Calamité publique ».  
En application de la publication de l'Arrêté Royal du 15 mars 2010 considérant comme une calamité publique les pluies abondantes survenues les 26 et 27 juin 2009 sur le territoire des provinces de Hainaut, de Liège et de Namur et délimitant l'étendue géographique de cette calamité, l'Administration communale vous informe que la commune de Theux est reprise dans cette étendue géographique impliquant dès lors que les dommages directs, matériels et certains peuvent donner lieu à une intervention financière de l'État, **pour autant qu'ils soient exclus de la couverture d'assurance incendie.** Si vous avez été victime de dégâts imputables à ces intempéries, nous vous demandons de prendre contact avec le Service environnement afin d'obtenir les formulaires à envoyer à la Province pour le 25 juin 2010 au plus tard.
- **La redevance** pour la neutralisation des nids de guêpes est **supprimée.**
- Depuis le 18 décembre dernier, la commune de Theux figure parmi les 54 associés publics composant l'Intercommunale du Centre funéraire de Liège et Environs. L'instauration, d'une part, d'une tarification « privilégiée » pour la crémation des dépouilles mortelles des défunts provenant d'une des communes associées et d'autre part, de la gratuité complète pour celle des personnes indigentes ont aussi constitué des éléments d'engagement importants. Retrouvez une plus large présentation du Centre funéraire de Liège-Robermont sur notre site internet [www.theux.be](http://www.theux.be) dans la rubrique « Funérailles et sépultures » du service « Population & État civil ».

## UNE BALADE CONTÉE OUVERTE À TOUS

Dans le cadre de **l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale**, le CPAS de Theux apportera sa pierre à l'édifice en organisant une balade contée ouverte à tous qui se déroulera **le dimanche 19 septembre à 13 h 30**.

La balade démarrera du Centre Culturel de Theux, Place Pascal Taskin, n° 1.

Si vous souhaitez participer à cet événement ou si vous désirez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le CPAS de Theux au 087/53.93.20.



## LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE NOUS CONCERNENT TOUS !

Le service énergie du C.P.A.S de Theux vous informe de ses activités pour le deuxième semestre de l'année 2010.

- Une séance d'information sur « L'Utilisation rationnelle de l'Énergie – la maîtrise des consommations – la libéralisation et les primes » aura lieu le lundi 13/9/2010 de 13 h 30 à 16 h 30 au Centre Culturel – Place Pascal Taskin n° 1.
- Une animation sous forme de jeu (« Sauvons la planète ») se déroulera, également, au Centre Culturel le mardi 9/11/2010 de 14 h à 16 h.

Vous pouvez vous inscrire à ces activités dès à présent en téléphonant au Service Énergie du CPAS de Theux au 087/53.93.24.

Au-delà de ces séances d'informations, le service énergie peut vous aider à diminuer de manière significative votre consommation énergétique.

N'hésitez donc pas à contacter notre « Tuteur énergie », Caroline Peelen au 087/53.93.24.



## FRANCHIMOBIL

En collaboration avec le club des aînés et le Rotary club de Pepinster Theux, le CPAS de Theux a mis sur pied un service de taxi social basé sur le bénévolat.

Ce service a pour objectif de favoriser la mobilité des personnes habitant dans l'entité communale n'ayant pas ou peu de moyens de transport en faisant appel à des bénévoles disponibles qui sont prêts à aider leurs concitoyens.

Si vous avez besoin de ce service ou si vous désirez être bénévole, n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au 087/53.93.20.

# Informations générales

## FRANCHIMONT, AU FIL DU TEMPS : 21 ET 22 AOÛT 2010

De 10 à 20 h au château de Franchimont à Theux :

- le château vous invite à revivre certaines ambiances de son histoire à travers des métiers, des contes et légendes, des animations ;
- un marché fermier établi dans la haute-cour vous conviera à déguster des produits locaux dans une ambiance festive.

Entrées : 4 €/adulte, 1,5 €/enfant à partir de 6 ans.

Une organisation des Compagnons de Franchimont ASBL

## ASBL LES MALENTENDANTS

### ENTRAIDE PAR LA LECTURE SUR LES LÈVRES

Vous n'ignorez pas qu'avec l'âge l'audition baisse. Une perte d'audition peut cependant se manifester beaucoup plus tôt pour des raisons diverses.

Certaines personnes s'en accommodent. D'autres malgré le port d'appareils auditifs perçoivent mal la parole. Dans ce cas, la lecture labiale est essentielle pour compenser les paroles perdues. Notre association a pour objectif d'organiser des cours de lecture labiale dans plusieurs villes de Belgique et cela à un prix très démocratique puisque nous ne demandons que 60 € par année scolaire + 15 € de cotisation.

Venez apprendre à lire sur les lèvres dans votre région. Des cours pour débutants seront dispensés prochainement par notre moniteur Lionel Regout et notre logopède formée spécifiquement par nos soins, Hélène Roberti.

Les cours recommenceront en septembre 2010 pour les débutants. Vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

- Lionel Regout : lionelregout@yahoo.fr ou 0494/28.48.59 par SMS
- Hélène Roberti : roberti\_helen@yahoo.fr ou 0484/27.77.24



## SOUTENEZ LE TÉLÉVIE THEUTOIS !

**Vous avez 5 façons de participer et de soutenir le Télévie :** Faire un don, acheter des produits, vendre des produits, organiser une manifestation, participer à une manifestation.

**Ceux qui souffrent de la leucémie ont toujours besoin de vous.**



## L'HÉLICOPTÈRE DE BRA...

### TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR CONCERNANT L'AFFILIATION ! (PARTIE 1)

Chers habitants de la commune de Theux, Depuis 12 ans déjà l'hélicoptère de Bra sillonne votre région. Étant au milieu de la plus grande zone rouge de Belgique (voir carte), Bra-sur-Lienne et tous les endroits situés dans ces zones rouges sont très mal desservis dans le domaine de l'urgence médicale.

C'est en constatant le manque de soins médicaux rapides que le docteur Luc Maquoi a créé l'ASBL Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne (CSM). En 1999, le Dr Luc Maquoi lance le principe de la carte de sauvetage, véritable carte d'affiliation à l'ASBL. Elle a permis et permet encore d'assurer la pérennité et le développement du projet.

### Combien coûte l'affiliation ?

Seulement **47 euros** par an pour une affiliation familiale ou **30 euros par an** pour une personne seule !

Renseignements au 086 / 450 339 (avant midi 30) ou [www.spiritofstluc.be](http://www.spiritofstluc.be)





Samedi  
19 Juin

# FÊTE DE LA MUSIQUE

# THEUX

Une production du Conseil de la Musique sous le haut patronage de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel  
Avec le soutien de:



Nouveau cadre, nouvelle dynamique, programmation éclectique pour le public theutois et d'ailleurs, la fête de la musique à Theux fait peau neuve ! Cette année, cet événement aura lieu dans le parking de la rue Chinrue. Jusqu'à présent inexploité, ce site offre un espace verdoyant au cœur de notre ville, il permet un aménagement convivial, sécurisé et champêtre à la fois.

Nous aurons le plaisir de commencer la programmation artistique par les **Choristheux**. Chorale d'enfants de l'école libre de Theux, ces derniers, dirigés par leur professeur de musique, reprendront des standards de la chanson française. Leur faisant suite et dans un tout autre registre, le groupe régional des **Space Cowboy**

reprenant Jamiroquai de façon dynamique et punchy, mettra le feu en pleine après-midi. Place alors au groupe **A consommer de préférence**, champion de la musique inclassable, leurs instruments se donneront la réplique, sous le soleil nous l'espérons !

La soirée démarrera en beauté avec **The High Dolls**, groupe de scène avant tout, leurs prestations live dégagent en général une énergie contagieuse poussant inexorablement à la danse.

La formation **14 Weeks** prendra alors possession de la scène. Mélange d'accords pop harmonieux, de sons de guitare puissants et recherchés et d'une dose d'électro ravageuse, leur show ne pourra que plaire au public... Enfin... du rockabilly !

**Smooth and the bully boys**, un pur plaisir pour les oreilles et pour les yeux ! Pour clôturer cette fête variée, notre DJ du jour fera danser l'ensemble du site sur les hits du moment mais pas seulement...

Durant l'après-midi et la soirée, outre les bars proposés et la petite restauration, l'ambiance sera garantie par jongleurs, cracheur de feu, atelier d'accordéon, grimages, etc.



Le Fort de Tancremont commémorait les 70 ans de sa reddition ce 29 mai dernier

Réalisé par

## Regifo

Rue Saint-Roch 59 - 5070 Fosses-la-Ville  
Tél. 071/74.01.37 — Fax 071/71.15.76  
E-mail : info@regifo.be